

DL2020-06-002 – Création des commissions municipales et désignation des membres

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, il est proposé au conseil de créer cinq commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

1. Commission Urbanisme – Aménagement du territoire – Voirie
2. Commission Economie Locale
3. Commission Vie Sociale – Jeunesse (santé, école, lien intergénérationnel, sport, loisirs)
4. Commission – Promotion – Animations
5. Commission Patrimoine – Culture

Suite à la réunion de préparation, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne les membres suivants au sein des commissions :

1.- Commission Urbanisme – Aménagement du territoire – Voirie

- Philippe BRUNET
- Jean PRADALIER
- Jean-Pierre REGIS
- Bernard ALAUX
- Chantal MARC

2. Commission Economie Locale

- Christine MONCET
- Gisèle MOMMEJA
- Françoise AYGALLENQ
- Philippe BRUNET

3. Commission Vie Sociale – Jeunesse (santé, école, lien intergénérationnel, sport, loisirs)

- Chantal MARC
- Claire GASTALDI
- Christine MONCET
- Dimitri DIAS

4. Commission – Promotion – Animations

- Dimitri DIAS
- Chantal MARC
- Françoise AYGALLENQ
- Christine MONCET

5. Patrimoine – Culture

- Jean PRADALIER
- Bernard ALAUX
- Jean-Pierre REGIS
- Gisèle MOMMEJA

DL2020-06-03 – Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant qu'il est voté au scrutin secret pour les nominations, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L 2121-21).

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.*

Après vote, sont désignés membres de la Commission d'Appel d'offres

Titulaires :

- Nathalie COUSERAN (Maire)
- Jean PRADALIER
- Françoise AYGALENQ
- Gisèle MOMMEJA

Suppléants

- Jean-Pierre REGIS
- Chantal MARC
- Bernard ALAUX
- Philippe BRUNET

DL2020-06-04 à 014 – Désignation des délégués auprès des différentes instances

Madame le Maire expose qu'à la suite des élections municipales des 15 mars 2020 et 28 juin 2020, il appartient au Conseil Municipal de désigner des délégués auprès des différentes instances et associations auxquelles la Commune participe.

Ainsi, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal désigne les délégués suivants :

- SIEDA, Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron
 - Philippe BRUNET
- SIAEP La Viadène, syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable
 - Titulaires : Jean PRADALIER et Bernard ALAUX
 - Suppléants : Nathalie COUSERAN et Philippe BRUNET
- Association Coopération Interrégionale Réseaux Chemins de Compostelle – ACIR Chemins de Compostelle.
 - Elu référent : Jean-Pierre REGIS
 - Technicien référent : Gisèle MOMMEJA
- Parc Naturel Régional Aubrac – PNR
 - Titulaire : Jean PRADALIER
 - Suppléant : Chantal MARC
- Association Plus Beaux Villages de France
 - Titulaire : Gisèle MOMMEJA
 - Suppléant : Jean-Pierre REGIS

- Aveyron Ingénierie
 - Françoise AYGALLENQ
- SMICA
 - Françoise AYGALLENQ
- Centre National d'Action Sociale – CNAS
 - Délégué élu : Christine MONCET
 - Délégué agent : Emilie ROUILLAC
- Aveyron Culture
 - Gisèle MOMMEJA
- Correspondant défense
 - Dimitri DIAS
- Correspondant sécurité
 - Dimitri DIAS

DL2020-06-015– Approbation du Budget Commune

Vu la population légale de la Commune d'Estaing au 1^{er} janvier 2020, 489 habitants,
 Vu la réglementation M14 abrégé applicable aux collectivités de moins de 500 habitants,
 Vu la possibilité sur décision du conseil municipal de rester en M14 développé,
 Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget selon la norme M14 développé.

Madame le Maire présente au conseil municipal le budget primitif Commune 2020 qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	878 438.64 €	878 438.64 €
Investissement	688 921.15 €	688 921.15 €
TOTAL	1 567 359.79 €	1 567 359.79 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal ;

- approuve le budget primitif Commune 2020 ci-dessus présenté, en M14 développé.

DL2020-06-015– Approbation du Budget Lotissement

Madame le Maire présente au conseil municipal le budget primitif Lotissement 2020 qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	74 232.81 €	74 232.81 €
Investissement	74 232.81 €	74 232.81 €
TOTAL	148 465.62 €	148 465.62 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le budget primitif Lotissement 2020 ci-dessus présenté.

Informations diverses

Plots Rue François d'Estaing

Madame le Maire, Chantal Marc, Philippe Brunet et Jean-Pierre Régis ont été sur le terrain pour étudier le placement des plots et bancs de la Rue François d'Estaing. Un relevé exhaustif a été fait, certains plots seront enlevés, d'autres déplacés, en concertation avec les riverains.

Travaux d'aménagement du Foirail

L'aménagement de l'aire de jeu se poursuit : pose du jeu, revêtement dans les prochains jours. Celle-ci demeure fermée pour l'instant.

Les aménagements paysagers auront lieu à l'automne.

Bâtiment associatif et toilettes publiques

Les travaux sont en voie de finitions. M. Malherbe doit poser les équipements sanitaires, le peintre intervient début de semaine prochaine (27/07).

Fleurissement des trottoirs

Les pots de fleurs au gîte de Mme Rampony ont été enlevés des fenêtres à cause de la dangerosité, des chutes ont déjà eu lieu.

Eglise de Vinnac

Les commissions étudieront la valorisation de la place de Vinnac, et les réfections à prévoir pour l'église de Vinnac.

Intervention de Dimitri DIAS

- Demande pour installer des cages de foot à l'ancien stade.
L'état actuel du terrain ne permet pas la pratique du foot.
- Stationnement gênant rue St Fleuret
Un arrêté de stationnement sur la rue François d'Estaing, rue Saint Fleuret sera pris à partir du 1^{er} août.

Intervention de Bernard ALAUX

- Le pont de la rue du Pont se fissure.
Un devis de Daunac a été demandé pour la réfection du pont de la Rue du Pont. Des subventions seront demandées.
De même, les sédiments à la jonction Coussane / Lot seront enlevés (CCCLT à l'automne)

La séance est levée à 21h45.